

A2.15.1 Comment voter en France



En mars *deux mille vingt-six*, la France organise des **élections municipales**. Pour **voter**, il faut être majeur et inscrit sur les **listes électorales** - on est souvent inscrit automatiquement après le recensement, mais il vaut mieux vérifier. Les **citoyens européens** peuvent participer à ces élections, mais ils ne peuvent pas devenir maires. Une condamnation judiciaire peut retirer le droit de vote pendant un temps. Le jour du scrutin, on se rend au bureau de vote ou on donne une procuration.



1. Qui peut voter aux élections municipales ?
 - a. Seulement les Français
 - b. Les Français et les citoyens européens
 - c. Seulement les citoyens européens
 - d. Tous les habitants, même sans nationalité
2. Comment une personne peut-elle éviter d'aller elle-même au bureau de vote ?
 - a. En donnant une procuration à quelqu'un
 - b. En n'étant pas inscrite sur les listes électorales
 - c. En ayant moins de dix-huit ans
 - d. En étant candidate
3. Quel rôle un citoyen européen ne peut-il pas exercer dans une commune ?
 - a. Électeur
 - b. Conseiller municipal
 - c. Maire
 - d. Candidat aux élections municipales

1-b 2-a 3-c

2. Vous venez d'emménager en France et vous voulez voter dans votre commune.

Tâche: Explique à quoi sert la carte électorale, comment on l'obtient et que faire en cas de perte ou d'erreur.

URL: La carte électorale

Use in your answer: carte électorale / liste électorale / commune / bureau de vote / pièce d'identité / le jour du vote